



Trafic de cigarettes : les fabricants accusés de complaisance

Rubrique : actualités - Date : mercredi 27 août 2003

L'Organisation mondiale des douanes vient d'annoncer que près de 200 milliards de cigarettes circulaient dans le monde de façon frauduleuse et d'attirer l'attention sur la gravité du phénomène de la contrefaçon. En janvier 2003, a-t-elle affirmé, c'était la Chine qui représentait le plus gros marché de la contrefaçon avec 100 millions de cigarettes contrefaites par an.

Un rapport de l'OMS affirme que ce trafic « ne pourrait avoir lieu sans la complaisance des fabricants de cigarettes ». Le document soutient également une plainte déposée à New York par l'Union européenne contre le cigarettier R.J. Reynolds en octobre.

L'UE accuse la firme de travailler avec le crime organisé et des organisations terroristes et de blanchir les profits de ces activités dans des banques new-yorkaises. Bruxelles estime que ce trafic prive l'UE de milliards de d'euros de recettes fiscales.

Le traité international sur la lutte anti-tabac finalisé en mai 2003, va dans le même sens en obligeant tous les pays signataires « à adopter et à appliquer des mesures efficaces pour éliminer le commerce et la fabrication illicites des produits du tabac, ainsi que leurs contrefaçons ».

Il dénonce énergiquement ce genre de contrebande puisqu'il considère qu'en plus de rendre les marques internationales plus abordables et plus accessibles, elle permet aux cigarettes illégales d'échapper aux restrictions et aux réglementations sanitaires.

Ce que permettent allégrement les usines clandestines qui ont été implantées par les mafias dans nombre de pays. Certaines de ces usines ont été découvertes et condamnées récemment à fermer leurs portes en Allemagne, en Amérique du Sud, en Slovénie, en Albanie, en Bulgarie en Russie, à Dubaï et en d'autres pays.

Plus d'information sur : www.nouvelobs.com